

**Le 13 mars 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 13 mars 2017, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

**1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

**2. Constatation du quorum**

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers, Mario Laplante, David Guévin et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Le conseiller Jean-Claude Guévin est absent.

23 contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour  
2017-03-01**

Il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par la conseillère la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 13 février 2017
5. Approbation des comptes payés et à payer
6. Rapport des comités et des activités du mois
7. Adoption – Règlement numéro 2017-04 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité
8. Refinancement du Règlement numéro 2010-03 relatif à un emprunt pour la construction du Centre Richard-Lebeau
9. Modification du Règlement numéro 2010-03 relatif à un emprunt pour la construction du Centre Richard-Lebeau
10. Embauche du Coordonnateur aux loisirs et à la culture
11. Nomination de la Coordonnatrice aux activités de l'aréna
12. Embauche de madame Marie-Pierre Doucet-Houle pour l'entretien paysager 2017
13. Contrat d'entretien du Centre Richard-Lebeau
14. Adjudication de contrat – Modification de l'excavatrice John Deere
15. Adjudication de contrat – Démolition de bâtiment sur la rue de la Station
16. Promesse d'achat – Terrain de monsieur Claude Tourigny
17. Adjudication de contrat – Réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges
18. Adjudication de contrat – Agrandissement de la bibliothèque afin d'y relocaliser les bureaux municipaux
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

**4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 13 février 2017**  
**2017-03-02**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2017 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2017, tel que rédigé.

**5. Approbation des comptes payés et à payer**  
**2017-03-03**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 28 février 2017;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées aux membres du conseil au montant de 169 944,73 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 4 mars 2017 totalisant 44 638,18 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 28 février 2017 totalisant 23 416,18\$;
- D'approuver la liste des comptes payés au 28 février 2017, totalisant 5 526,70\$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 28 février 2017 totalisant 96 363,67 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

**6. Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

**7. Adoption – Règlement numéro 2017-04 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité**  
**2017-03-04**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire protéger les puits et les sources d'eau potable situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 février 2017;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils demandent une dispense de lecture lors de son adoption, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De décréter et d'adopter le *Règlement numéro 2017-04 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité*, tel que remis aux membres du conseil.

8. **Refinancement du Règlement numéro 2010-03 relatif à un emprunt pour la construction du Centre Richard-Lebeau 2017-03-05**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refinancer le *Règlement numéro 2010-03 relatif à un emprunt pour la construction du Centre Richard-Lebeau*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston accepte l'offre qui lui est faite par **Financière Banque Nationale inc.** pour un emprunt par billets en date du 21 mars 2017 au montant de 240 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2010-03. Ce billet est émis au prix de **98.06** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>13 300 \$</b>	<b>1.50 %</b>	<b>21 mars 2018</b>
<b>13 600 \$</b>	<b>1.65 %</b>	<b>21 mars 2019</b>
<b>14 000 \$</b>	<b>1.85 %</b>	<b>21 mars 2020</b>
<b>14 400 \$</b>	<b>2.10 %</b>	<b>21 mars 2021</b>
<b>184 900 \$</b>	<b>2.25 %</b>	<b>21 mars 2022</b>

- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

9. **Modification du Règlement numéro 2010-03 relatif à un emprunt pour la construction du Centre Richard-Lebeau 2017-03-06**

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston souhaite emprunter par billet un montant total de 240 200 \$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2010-03	240 200 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QU'un emprunt par billet au montant de 240 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2010-03 soit réalisé;
- QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
- QUE les billets soient datés du 21 mars 2017;
- QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>13 300 \$</b>
-------------	------------------

<b>2019</b>	<b>13 600 \$</b>
<b>2020</b>	<b>14 000 \$</b>
<b>2021</b>	<b>14 400 \$</b>
<b>2022</b>	<b>14 700 \$ (à payer en 2022)</b>
<b>2022</b>	<b>170 200 \$ (à renouveler)</b>

- QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2010-03, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**10. Embauche du Coordonnateur aux loisirs et à la culture**  
**2017-03-07**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit procéder à l'embauche d'un Coordonnateur aux loisirs et à la culture suite au départ de monsieur Jessy Caya qui agissait à titre de Régisseur à la vie sportive et culturelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour le poste de Coordonnateur aux loisirs et à la culture;

CONSIDÉRANT que plus de 70 candidats ont transmis leur curriculum vitae en date du 19 janvier 2017;

Considérant que quatre (4) candidats ont été rencontrés par la Municipalité les 7 et 9 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De confirmer l'embauche de monsieur Mikael Boucher pour occuper le poste de Coordonnateur aux loisirs et à la culture, selon les termes et conditions énoncés au contrat de travail daté du 9 mars 2017;
- D'autoriser le maire et le directeur général à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

**11. Nomination de la Coordonnatrice aux activités de l'aréna**  
**2017-03-08**

CONSIDÉRANT que suite au départ de monsieur Jessy Caya, le poste de la Régisseuse adjointe à la vie sportive et culturelle doit être modifié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- De modifier le poste de madame Lise Carignan qui occupera, à compter du 13 mars 2017, le poste de Coordonnatrice aux activités de l'aréna, selon les termes et conditions énoncés au contrat de travail à intervenir;
- D'autoriser le maire et le directeur général à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

**12. Embauche de Madame Marie-Pierre Doucet-Houle pour l'entretien paysager 2017**

**2017-03-09**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire embellir la rue Principale et ses autres terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'embaucher, à compter du mois de mai 2017 et pour une période d'environ 20 semaines, madame Marie-Pierre Doucet-Houle à titre de «Horticultrice/Préposée à l'entretien paysager» pour l'entretien des propriétés de la Municipalité, le tout aux conditions suivantes :
  - Taux horaire 15,45 \$;
  - 15 heures par semaine.
- Que les travaux initiaux d'horticulture et d'embellissement de la rue Principale devront être terminés pour le 16 juin 2017.

**13. Contrat d'entretien du Centre Richard-Lebeau**  
**2017-03-10**

CONSIDÉRANT qu'il est important d'effectuer des entretiens afin de maintenir les équipements de réfrigération du Centre Richard-Lebeau (CRL) en bon état de fonctionnement;

CONSIDÉRANT l'offre reçue et négociée de la compagnie CIMCO Réfrigération;

CONSIDÉRANT que CIMCO Réfrigération est le concepteur, le fabricant et l'installateur du système de réfrigération du CRL;

CONSIDÉRANT que CIMCO Réfrigération assure déjà le service d'entretien du système de réfrigération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- De ne pas procéder à un appel d'offres de service pour l'entretien du système de réfrigération du CRL;
- D'accepter l'offre de service de CIMCO Réfrigération datée du 14 février 2017, pour une période de 3 ans au montant 4 420,00 \$ par année, avec une majoration annuelle correspondant au taux d'inflation;
- D'autoriser le directeur général à signer le contrat de d'entretien proposé par CIMCO Réfrigération.

**14. Adjudication de contrat – Modification de l'excavatrice John Deere**  
**2017-03-11**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions à deux (2) fournisseurs pour modifier l'excavatrice John Deere afin d'ajouter un levier (pouce) au godet arrière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Nortrax Québec inc.	14 845,49 \$, taxes incluses
GRYB	10 291,27 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT que ces offres sont conformes aux exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de modification de l'excavatrice John Deere à l'entreprise «GRYB» pour une somme de 10 291,57 \$, taxes incluses.

**15. Adjudication de contrat – Démolition de bâtiment sur la rue de la Station**  
**2017-03-12**

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé sur le terrain acquis du CN par la Municipalité dans la rue de la Station est vétuste et dangereux;

CONSIDÉRANT qu'après plusieurs visites d'entreprises de récupération de bois de grange, aucune n'était intéressée à démolir le bâtiment et à récupérer le bois;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé à Excavation A.S. 2007 inc. de lui soumettre une offre pour procéder à la démolition du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'offre de démolition reçue d'Excavation A.S. 2007 inc.;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de démolition du bâtiment de la rue de la Station appartenant à la Municipalité à l'entreprise «Excavation A.S. 2007 inc.» pour une somme de 6 850 \$, plus taxes;
- D'exiger de l'entrepreneur que le bâtiment soit démolit et que les matériaux (à l'exception de la base de béton) soient évacués du site avant le 1<sup>er</sup> mai 2017.

**16. Promesse d'achat – Terrain de monsieur Claude Tourigny**  
**2017-03-13**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire acquérir une partie du terrain appartenant à monsieur Claude Tourigny afin d'agrandir son parc industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- De faire, à monsieur Claude Tourigny, une promesse d'achat notamment conditionnelle à l'obtention d'une exclusion du terrain visé de la zone agricole, selon les termes et conditions établis à ladite promesse d'achat par les membres du conseil;
- D'autoriser le maire et le directeur général à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, la promesse d'achat ou tout autre document requis pour donner suite à la présente résolution.

**17. Adjudication de contrat – Réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges**  
**2017-03-14**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix (incluant TPS et TVQ)
Sintra inc.	2 284 591,62 \$

André Bouvet Ltée	2 317 458,18 \$
Excavation Mc BM inc.	2 405 741,96 \$
RGC inc.	2 426 283,79 \$
TGC inc.	2 477 775,92 \$
Sablière de Warwick	2 520 864,41 \$
Excavation LJL inc.	2 576 502,82 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	2 582 572,19 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jean Beauchesne, ingénieur de la firme WSP Canada inc;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, le 23 janvier 2017, la confirmation d'une aide financière de 762 730 \$ du gouvernement du Québec dans le cadre du programme FEPTEU;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, le 9 mars 2017, l'approbation finale du gouvernement du Canada afin d'obtenir une aide financière de 1 155 650 \$ dans le cadre du programme FEPTEU;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges à l'entreprise «Sintra Inc.» pour une somme de 2 284 591,62 \$, taxes incluses, conditionnellement à la signature du protocole d'entente prévu dans le cadre du programme FEPTEU avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

**18. Adjudication de contrat – Agrandissement de la bibliothèque afin d'y relocaliser les bureaux municipaux  
2017-03-15**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour l'agrandissement de l'édifice municipal qui abrite la bibliothèque, sis au 440, rue de l'Exposition, afin d'y relocaliser les bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix (Taxes non-incluses)
CR – Nouvel-Air Inc.	329 995,00 \$ (Non conforme)
SG Construction	335 900,00 \$
JC7 Signature inc.	346 096,80 \$
Construction Denys Ducharme	357 600,00 \$
Therrien Entrepreneur général	357 900,00 \$
Construction François Anctil	374 000,00 \$
Les Constructions Allard inc.	374 925,00 \$
Construction Bernard Bélanger et fils inc.	385 000,00 \$
Construction Benoit Moreau inc.	395 315,00 \$
Paul A. Bisson inc.	409 410,00 \$
Construction Sipro inc.	410 175,00 \$
Gérald Noël et Fils inc.	422 700,00 \$
Construction R. Cloutier inc.	448 434,00 \$
A Plus Construction inc.	458 497,00 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est non-conforme;

CONSIDÉRANT que le 2<sup>e</sup> plus bas soumissionnaire est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Caroline Gauthier, architecte de la firme Faucher & Gauthier architectes inc;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat d'agrandissement de l'édifice municipal qui abrite la bibliothèque, sis au 440, rue de l'Exposition, afin d'y relocaliser les bureaux municipaux à l'entreprise «SG Construction» pour une somme de 335 900 \$, plus taxes.

**19. Période de questions**

**Début : 19 h 48**

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**Fin : 20 h 20**

**20. Levée de l'assemblée  
2017-03-16**

Il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 20.

---

***Daniel Coutu, maire***

---

***Donald Nicole, directeur général***